Envoyé en préfecture le 11/08/2023

Reçu en préfecture le 11/08/2023

Publié le



ID: 090-219000320-20230727-URB061_2023-AR



Mr BARON Ghislain

3, avenue du Maréchal Juin

90400 DANJOUTIN

URB 061/2023

Service: urbanisme N / Réf.: 125/2023-AC

Danjoutin, le 13 juillet 2023

Objet: Autorisation tacite DP 090032 23 A0048 Ravalement de facade

PJ: Modèle panneau, déclaration de fin de chantier

Monsieur,

Je fais suite au dépôt le 26/06/2023 en Mairie de Danjoutin d'un dossier de déclaration préalable de travaux enregistré sous le n° DP 090032 23 A0048 concernant un ravalement de façade, 3 avenue du Maréchal Juin, à DANJOUTIN. Vous étiez informé qu'à défaut de réponse dans le délai d'un mois, vous bénéficiez d'une décision tacite. Aussi, je vous informe que votre dossier bénéficie d'une décision de non opposition tacite à compter du 27/07/2023.

Par conséquent, il vous appartient d'afficher sur le terrain le récépissé de dépôt qui vous a été notifié le 26/06/2023, et d'installer sur le terrain pendant toute la durée du chantier et minimum 2 mois, un panneau lisible depuis la voie publique décrivant le projet. Le modèle de panneau doit être conforme aux prescriptions des articles A424-15 à A424-19 du Code de l'Urbanisme.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

(Le Maire

Emmanuel FORMET